Perturbateurs endocriniens : enfin une définition de l'Union européenne !

« Dans le même temps, indique le communiqué de presse du Gouvernement, la Commission européenne a pris des engagements pour accélérer sa politique de lutte contre ces substances chimiques interférant avec les systèmes hormonaux[1].» Le rôle supposé des perturbateurs endocriniens (pesticides, bisphénol A etc.) dans le développement des épidémies telles que le diabète et l'obésité oblige aujourd'hui la Fédération Française des Diabétiques à réagir.

Une définition complexe

Le perturbateur endocrinien est selon l'Organisation Mondiale de la Santé *« une substance ou un mélange de substances, qui altère les fonctions du système endocrinien et de ce fait induit des effets néfastes dans un organisme intact, chez sa progéniture ou au sein de (sous)-populations[2].»*
Cette définition ne faisait pourtant pas consensus au sein des institutions européennes. Sous la pression des lobbies industriels, la Commission européenne qui devait définir et encadrer les perturbateurs endocriniens en 2013, a repoussé l'échéance à 2017. Cette inertie a été cependant condamnée par le tribunal de l'Union européenne en décembre 2015 car la Commission *« n'a pas respecté les délais pour définir les perturbateurs endocriniens dans les biocides.»*

Adoption d'une définition européenne

A ce jour, le gouvernement indique à l'occasion d'un communiqué de presse que la Commission européenne a apporté des garanties supplémentaires à savoir :

- *« l'application immédiate des nouveaux critères aux substances en cours de réévaluation au niveau communautaire ;*
- *le lancement d'une stratégie européenne prenant en compte toutes les expositions possibles, notamment dans les jouets, les cosmétiques et les emballages alimentaires ;*
- *la mobilisation de 50 millions d'euros complémentaires en faveur de la recherche sur les effets des perturbateurs endocriniens, dès 2018 ;*
- *la présentation rapide d'une évaluation de l'efficience de ces critères et de l'effet des exemptions introduites.[3] »*

La France également à l'oeuvre

Le gouvernement indique qu'il reste *« fortement mobilisé pour réduire l'exposition et les risques que représentent les perturbateurs endocriniens pour la population et l'environnement.»* Il annonce à ce titre qu'il :

- « prend également des mesures pour améliorer la transparence sur les produits phytopharmaceutiques et biocides mis sur le marché français »
- « va aussi renforcer l'information des consommateurs et augmenter les moyens de la recherche sur les perturbateurs endocriniens et leur substitution.[4] »

[1] Communiqué de presse du Gouvernement du 4 juillet 2017
[2] OMS, 2002
[3] Communiqué de presse du Gouvernement du 4 juillet 2017
[4]Communiqué de presse du Gouvernement du 4 juillet 2017

Position de la Fédération

La Fédération Française des Diabétiques, consciente de l'enjeu sanitaire mais aussi économique des perturbateurs endocriniens appelle tous les acteurs à adopter une démarche responsable fondée sur :
- la transparence
- l'information des citoyens-consommateurs

Pour cela, nous soutenons l'action entreprise par le gouvernement pour :
- accentuer la lutte contre les perturbateurs endocriniens en renforçant les moyens pour la recherche sur ces substances encore mal-connues ;
- donner les moyens aux industriels de les identifier ;

..... afin de protéger tous les citoyens !

Retrouvez la liste des mesures nationales et le communiqué de presse national.

Retrouvez notre communiqué de presse de février 2016